Procedure file

Informations de base

INI - Procédure d'initiative 2022/2004(INI)	Procédure terminée
Les conséquences de la fermeture des activités éducatives, culturelles, sportives et de jeunesse en raison de la COVID-19 pour les enfants et les jeunes dans l'UE Sujet 4.10.03 Protection de l'enfance, droits des enfants 4.20.01 Médecine, maladies 4.40.10 Jeunesse Priorités législatives La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	CULT Culture et éducation	S&D HEIDE Hannes Rapporteur(e) fictif/fictive epp ZAGORAKIS Theodoros renew europe. JOVEVA Irena RIBA I GINER Diana ECR KRUK Elżbieta DA RE Gianantonio GEORGOULIS Alexis	09/12/2021
Commission européenne	DG de la Commission Éducation, jeunesse, sport et culture	Commissaire GABRIEL Mariya	

Evénements clés

20/01/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

13/07/2022	Vote en commission		
22/07/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0216/2022	Résumé
12/09/2022	Débat en plénière		
13/09/2022	Résultat du vote au parlement		
13/09/2022	Décision du Parlement	T9-0314/2022	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2022/2004(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d?initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CULT/9/08102

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE731.485	25/04/2022	EP	
Amendements déposés en commission		PE732.738	01/06/2022	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0216/2022	22/07/2022	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0314/2022	13/09/2022	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2022)624	16/12/2022	EC	

Les conséquences de la fermeture des activités éducatives, culturelles, sportives et de jeunesse en raison de la COVID-19 pour les enfants et les jeunes dans l'UE

La commission de la culture et de léducation a adopté un rapport dinitiative de Hannes HEIDE (S&D, AT) sur les conséquences de la fermeture des activités éducatives, culturelles, sportives et de jeunesse en raison de la COVID-19 pour les enfants et les jeunes dans lUE.

Au lendemain de la pandémie de Covid-19, les jeunes Européens sont confrontés à une crise de santé mentale. La fermeture de structures d'accueil et d'éducation de la petite enfance, d'écoles, d'universités, d'espaces pour l'aide à la jeunesse et le travail des jeunes, ainsi que d'activités extrascolaires, d'espaces culturels et d'installations sportives, a privé les enfants et les jeunes de la possibilité de participer à des activités essentielles pour leur développement global, leur progression dans l'apprentissage, leur santé et leur bien-être intellectuel, physique, émotionnel et mental, ainsi que leur insertion sociale et professionnelle.

Ce rapport souligne la nécessité d'une action européenne diversifiée et globale pour promouvoir la santé mentale des enfants et des jeunes. Les établissements d'enseignement, de culture, de jeunesse et de sport devraient être impliqués dans le développement positif de la santé mentale chez les enfants et les jeunes.

Un financement accru

La commission compétente a appelé les États membres et les régions à apporter un soutien financier suffisant aux établissements d'enseignement ordinaire, notamment par des investissements significatifs dans l'enseignement public, et à recruter et retenir des enseignants et du personnel éducatif hautement qualifiés, afin de garantir que le développement pédagogique, psychologique, physique, émotionnel, cognitif et/ou social des jeunes soit de plus en plus favorisé de manière satisfaisante.

Les États membres sont invités à augmenter substantiellement les dépenses publiques dans l'éducation et la formation pour les porter au-dessus de la moyenne de l'UE (5% du PIB en 2020). Avec la Commission, ils devraient également lancer une campagne européenne de sensibilisation à la santé mentale dans les établissements d'enseignement et de formation professionnelle afin de lutter contre la stigmatisation existante, de permettre aux jeunes d'accéder à des informations sur la santé mentale et de créer une compréhension sociale claire et plus large des questions de santé mentale.

Soulignant le rôle important qu'une alimentation saine et équilibrée joue dans la santé mentale des enfants et des jeunes, les États membres

devraient mettre en uvre la recommandation 4 de la garantie pour les enfants, qui demande, entre autres, l'accès gratuit à au moins un repas sain chaque jour d'école.

Il convient également d'augmenter le financement d'Erasmus+, d'Europe créative et du Corps européen de solidarité afin de renforcer les expériences de mobilité qui contribuent au développement de compétences sociales utiles et nécessaires à l'épanouissement personnel et professionnel des jeunes générations.

La Commission et les États membres sont invités à soutenir et à financer de manière adéquate les petites initiatives culturelles locales, les clubs sportifs, les installations de loisirs, les organisations de jeunesse et les institutions de protection de la jeunesse pour qu'ils puissent mener à bien les activités de loisirs, d'apprentissage non formel et informel qui jouent un rôle essentiel dans le développement et le bien-être des jeunes et de leurs familles, en fournissant des ressources de soutien matériel et psychologique, y compris pour les jeunes ayant moins de possibilités ou confrontés à la discrimination.

Les États membres sont invités à investir dans des politiques spécifiques, y compris dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, qui répondent aux besoins locaux afin (i) de combler toutes les lacunes existantes, y compris les inégalités régionales entre les sexes, économiques, technologiques et sociales ; (ii) de veiller à ce que les établissements d'enseignement et de formation professionnelle, les organisations et structures de jeunesse, ainsi que les apprenants et les jeunes en général, bénéficient d'un soutien financier suffisant, en accordant une attention particulière aux apprenants les plus vulnérables qui prennent du retard et ont besoin d'un soutien supplémentaire pour atteindre les objectifs d'apprentissage escomptés, ainsi qu'aux écoles desservant des populations très pauvres et très minoritaires ; (iii) s'assurer que les technologies, les innovations, les installations et les outils d'aide à l'apprentissage, y compris les outils numériques nécessaires sont en place pour consolider, développer et dispenser une éducation et une formation de qualité, ainsi que des possibilités d'apprentissage informel et non formel pour tous ; et (iv) soutenir les initiatives culturelles réunissant des enfants et des jeunes dans le cadre de la relance culturelle des communautés locales.

Technologie numérique

Les députés préconisent de sensibiliser les jeunes aux avantages et aux risques associés à la technologie numérique, en veillant non seulement à ce qu'ils aient accès aux outils technologiques, mais aussi à ce qu'ils soient en mesure de les utiliser correctement et en toute sécurité.

Année européenne de la santé mentale

Enfin, le rapport invite la Commission à :

- désigner une Année européenne de la santé mentale et à élaborer un plan européen pour la protection de la santé mentale dans l'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage informel et non formel;

- poursuivre l'élaboration de mesures d'atténuation des conséquences négatives des fermetures liées à la COVID-19 sur les enfants et les jeunes tout au long de l'année 2023, et à mettre à profit cette année pour proposer un héritage solide de l'Année européenne de la jeunesse 2022 pour l'avenir.

Les conséquences de la fermeture des activités éducatives, culturelles, sportives et de jeunesse en raison de la COVID-19 pour les enfants et les jeunes dans l'UE

Le Parlement européen a adopté par 522 voix pour, 12 contre et 79 abstentions, une résolution sur les conséquences de la fermeture des activités éducatives, culturelles, sportives et de jeunesse en raison de la COVID-19 pour les enfants et les jeunes dans lUE.

Au lendemain de la pandémie de Covid-19, les jeunes Européens sont confrontés à une crise de santé mentale. La fermeture de structures d'accueil et d'éducation de la petite enfance, d'écoles, d'universités, d'espaces pour l'aide à la jeunesse et le travail des jeunes, ainsi que d'activités extrascolaires, d'espaces culturels et d'installations sportives, a privé les enfants et les jeunes de la possibilité de participer à des activités essentielles pour leur développement global, leur progression dans l'apprentissage, leur santé et leur bien-être intellectuel, physique, émotionnel et mental, ainsi que leur insertion sociale et professionnelle.

Le Parlement a souligné la nécessité d'une action européenne diversifiée et globale pour promouvoir la santé mentale des enfants et des jeunes. Les établissements d'enseignement, de culture, de jeunesse et de sport devraient être impliqués dans le développement positif de la santé mentale chez les enfants et les jeunes.

Un financement accru

La résolution a appelé les États membres et les régions à apporter un soutien financier suffisant aux établissements d'enseignement ordinaire, notamment par des investissements significatifs dans l'enseignement public, et à recruter et retenir des enseignants et du personnel éducatif hautement qualifiés, afin de garantir que le développement pédagogique, psychologique, physique, émotionnel, cognitif et/ou social des jeunes soit de plus en plus favorisé de manière satisfaisante.

Les États membres ont été invités à augmenter substantiellement les dépenses publiques dans l'éducation et la formation pour les porter au-dessus de la moyenne de l'UE (5% du PIB en 2020).

Il conviendrait également d'augmenter le financement d'Erasmus+, d'Europe créative et du Corps européen de solidarité afin de renforcer les expériences de mobilité qui contribuent au développement de compétences sociales utiles et nécessaires à l'épanouissement personnel et professionnel des jeunes générations. Le financement de ces programmes devrait être augmenté lors de la prochaine révision du cadre financier pluriannuel.

La Commission et les États membres sont invités à soutenir et à financer de manière adéquate les petites initiatives culturelles locales, les clubs sportifs, les installations de loisirs, les organisations de jeunesse et les institutions de protection de la jeunesse pour qu'ils puissent mener à bien les activités de loisirs, d'apprentissage non formel et informel qui jouent un rôle essentiel dans le développement et le bien-être des jeunes et de leurs familles, en fournissant des ressources de soutien matériel et psychologique, y compris pour les jeunes ayant moins de possibilités ou confrontés à la discrimination.

Approche globale de la santé

Le Parlement a appelé à développer une compréhension globale de la santé qui inclue le bien-être physique, mental et social global et qui nécessite des stratégies globales de prévention et de guérison, incluant des activités culturelles et sportives, et favorisant le développement de compétences créatives et sociales. Vu le rôle important qu'une alimentation saine et équilibrée joue dans la santé mentale des enfants et des jeunes, les États membres devraient mettre en uvre la recommandation 4 de la garantie pour les enfants, qui demande, entre autres, l'accès gratuit à au moins un repas sain chaque jour d'école.

Recherche et innovation

Le Parlement a réaffirmé l'importance d'investir dans l'innovation et la recherche dans le domaine de l'éducation, afin de permettre au système d'enseignement public d'avoir accès à une «culture de l'innovation» dans toute l'UE et de veiller à ce que des supports d'apprentissage, des approches pédagogiques et des outils de haute qualité soient accessibles et disponibles gratuitement pour tous.

Les États membres sont invités à promouvoir la science et la recherche concernant la santé mentale des jeunes et dévaluer lincidence à long terme des fermetures, en particulier de lapprentissage à distance prolongé, de lisolement et de lincertitude, sur lacquisition de connaissances, le développement neurologique et les compétences socio-émotionnelles, ainsi que de mettre au point des mesures ciblées pour aider les personnes les plus touchées et prévenir les problèmes de santé mentale à long terme.

Technologie numérique

Selon le Parlement, des efforts doivent être entrepris pour généraliser la culture numérique à tous les niveaux de la société, en permettant une utilisation adéquate des outils et infrastructures numériques. Dans le même temps, la Commission est invitée à sensibiliser les jeunes aux avantages et aux risques associés à la technologie numérique, en veillant non seulement à ce qu'ils aient accès aux outils technologiques, mais aussi à ce qu'ils soient en mesure de les utiliser correctement et en toute sécurité.

La résolution a souligné que les périodes prolongées passées dans l'environnement numérique peuvent avoir des répercussions considérables sur la santé mentale et la sécurité des enfants et des jeunes, comme la fatigue de l'écran ou l'addiction à Internet, mais aussi l'exposition à la violence et au harcèlement en ligne, ainsi qu'aux «fake news», qui peuvent conduire non seulement à la dépression, à l'anxiété et à l'exclusion sociale, mais aussi au suicide chez les jeunes.

Année européenne de la santé mentale

Enfin, le Parlement a invité la Commission à :

- désigner une Année européenne de la santé mentale et à élaborer un plan européen pour la protection de la santé mentale dans l'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage informel et non formel;

- proposer des exemples de bonnes pratiques et inciter les États membres à mettre en place des actions et des modules de formation dédiés, dotant ainsi les enseignants, les formateurs, les éducateurs, les animateurs de jeunesse et les employeurs des compétences nécessaires pour reconnaître les signes précoces d'épuisement professionnel, de stress et de tension psychologique chez les apprenants, les jeunes et les jeunes stagiaires, ou les jeunes en formation professionnelle, en vue d'activer des mesures de prévention ciblées;

- poursuivre l'élaboration de mesures d'atténuation des conséquences négatives des fermetures liées à la COVID-19 sur les enfants et les jeunes tout au long de l'année 2023, et à mettre à profit cette année pour proposer un héritage solide de l'Année européenne de la jeunesse 2022 pour l'avenir.

Transparence

GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Membre	10/06/2022	LaLiga
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Membre	06/04/2022	Football Supporters Europe (FSE)
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Membre	31/03/2022	Fédération Internationale de Football Association (FIFA)
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Membre	31/03/2022	COMUSICA